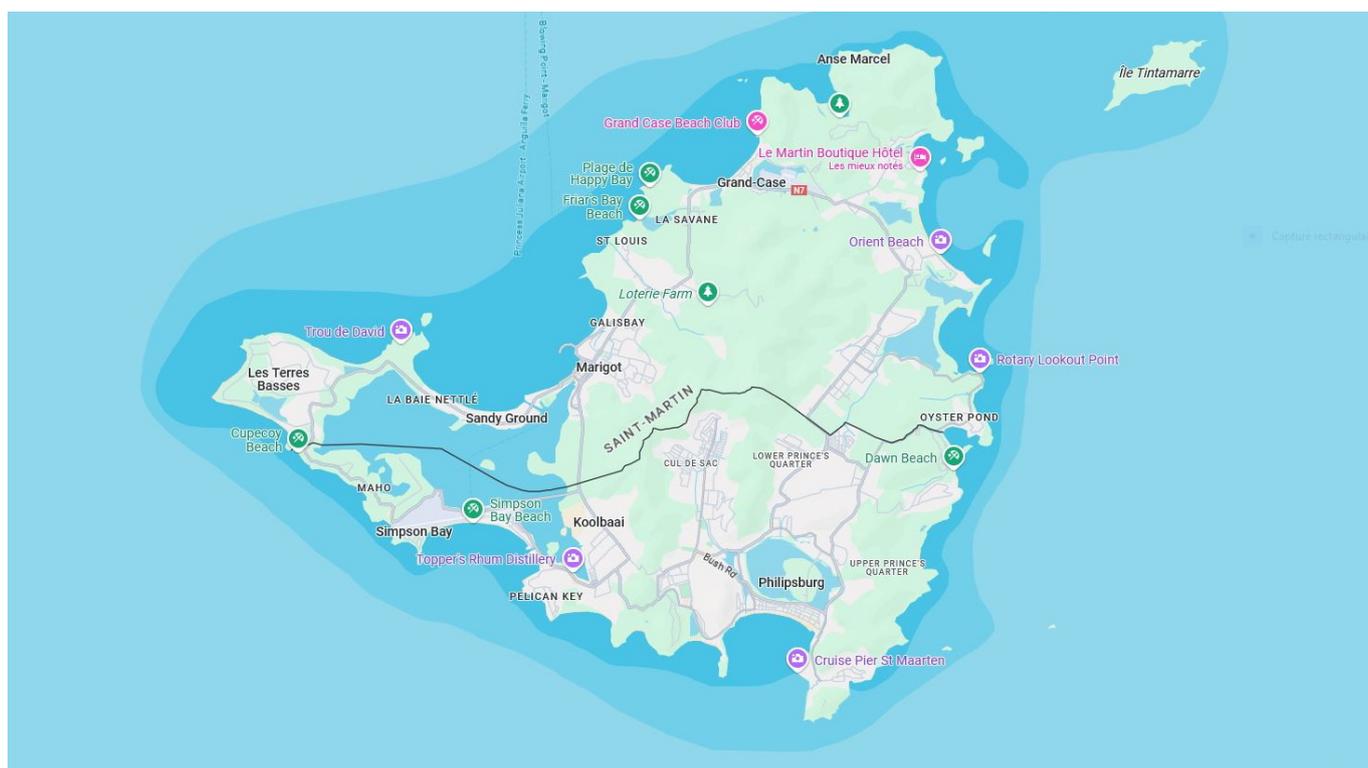
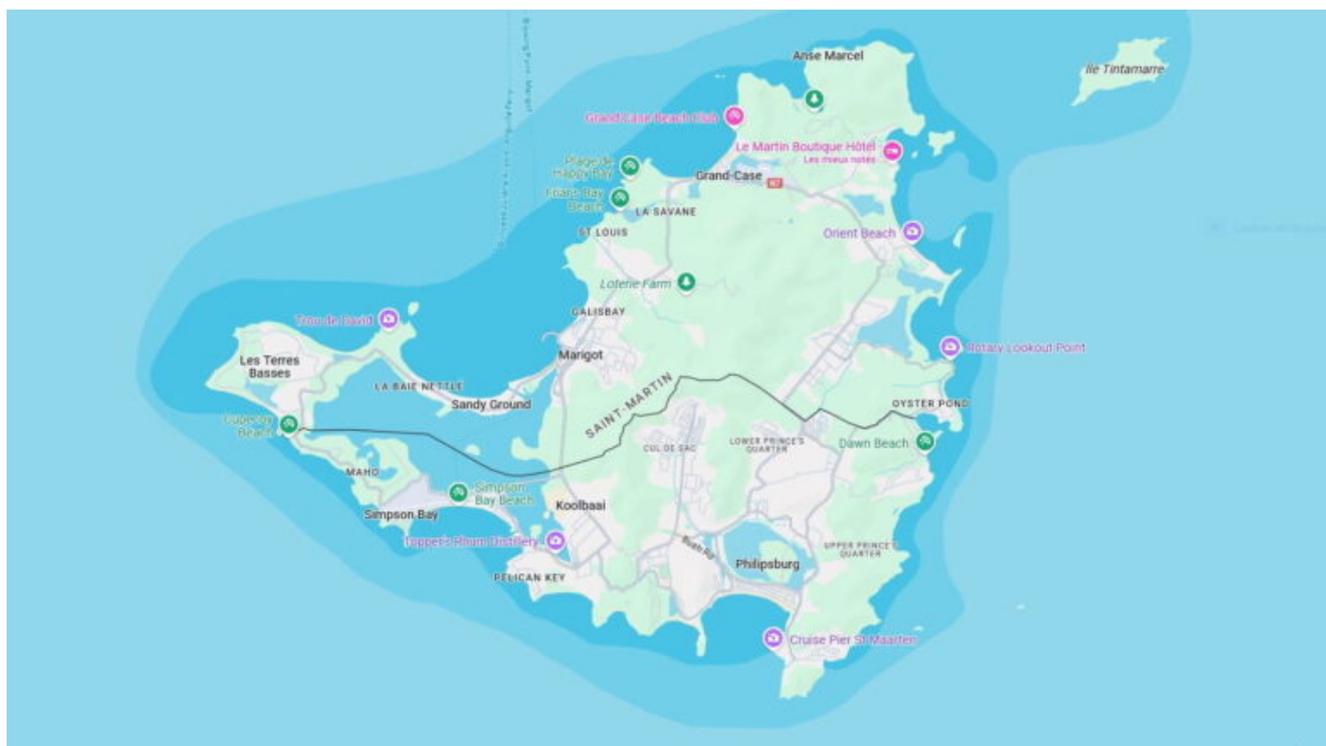


# Nouvelles de Saint-Martin : un sénateur fait de la contrebande de cigarettes...

écrit par Filoxe | 4 juin 2025



**Il m'arrive d'endosser pour RR le costume de correspondant permanent à Saint-Martin et c'est précisément ce que je vais faire. Pour commencer, un extrait du Guadeloupe soir de ce 28 mai :**

**Ce que la journaliste Laetitia Brouhlet décrit comme « cigarettes de contrebande » ce sont juste des cartouches achetées en partie hollandaise de l'île. En effet les paquets ne sont pas neutres comme chez nous et les marques des fabricants sont parfaitement lisibles.**

**Mais au fait, qui est Annick Petrus ? C'est un sénateur né en Guadeloupe le 5 janvier 1961, elle est directrice d'école à Cul-de-Sac (côté français car il y a aussi Cul-de-Sac partie hollandaise).**

**Cette femme a été prise les mains dans le pot de confiture le 4 mai dernier à l'aéroport de Roissy avec dans ses valises 22 kg de cigarettes, soit 110 cartouches ! En tant que parlementaire, madame Petrus ne pouvait ignorer la loi que même un simple gueux comme moi connaît parfaitement. Certes il m'arrive de voyager avec deux ou trois cartouches de cigarettes pour des amis ou de la famille (c'est deux fois moins cher à Saint-Martin) toujours achetées à Philipsburg pour les raisons citées plus haut. Mais avec madame Petrus on atteint des sommets de mauvaise foi, « ramener un colis pour quelqu'un, ça se fait beaucoup aux Antilles », oui mais pas à ce point-là, quand même !**

**Et cette personne de tenir un discours ce 28 mai, journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage à Saint-Martin !**



*De gauche à droite : madame Petrus, le préfet des Îles du Nord (un sombre crétin, soit dit en passant), Louis Mussington le président de la collectivité de Saint-Martin).*

Voici un article paru dans le 97150 du 30 mai, journal gratuit paraissant le mardi et le vendredi. Ils ne sont ps tendres avec elle :

# L'affaire Petrus fait un tabac !

La sénatrice et conseillère territoriale saint-martinoise fait la une des médias à cause d'un événement pour lequel elle aurait préféré passer incognito.



**M**ercredi matin Saint-Martin se réveille en apprenant la nouvelle qui tourne déjà en boucle sur les réseaux sociaux et dans les journaux. L'affaire révélée par Médiapart remonte au 4 mai dernier lorsque les douaniers de Roissy contrôlent les bagages de l'élue. Comme dans les meilleurs polars sortis à l'époque de la French Connection, la valise diplomatique ne contenait pas que des documents officiels, mais 22 kilos de tabac (110 cartouches) non déclarés. « Les cigarettes de la Sénatrice » pourrait être le titre d'une mauvaise suite des aventures de Tintin « Les cigares du Pharaon », mais l'heure n'est pas à la plaisanterie et Annick Petrus reconnaissable à sa célèbre coiffe créole n'est cette fois-ci pas décidée à porter le chapeau.

## CE N'EST PAS MOI, C'EST L'AUTRE

Elle déclare avec une légère pointe de regret teintée d'aveux à peine dissimulés « Je n'aurai pas du accepter, mais dans 95% de mes voyages j'ai un colis pour quelqu'un, ça se fait beaucoup aux Antilles ». De là à conclure que ce n'était pas la pre-

mière fois, il n'y a qu'un pas que nous ne franchissons pas. Lors d'un portrait dressé dans les colonnes du 97150 en avril 2017, il était indiqué qu'elle était chargée d'une forte dose d'altruisme... « chargée » c'est le moins que l'on puisse dire, quant à l'altruisme, plus rien n'est à prouver lorsqu'on transporte quelque chose pour une personne sans savoir de quoi il s'agit.

## JE NE SAIS RIEN, MAIS JE DIRAIS TOUT

Mercredi lors de la commémoration de l'abolition de l'esclavage, Annick Petrus a fait un discours comme si de rien n'était. En attendant la suite, la Sénatrice ne sera pas inquiétée davantage et le risque d'emprisonnement de trois ans prévu par la loi est définitivement parti en fumée puisqu'elle bénéficie d'un « arrangement transactionnel » sans même que la justice ne soit saisie. Elle affirme avoir été remboursée de son amende (4 900€) par la personne à qui appartenait la valise, sans que l'identité de cette « connaissance » soit pour autant révélée au grand public. Qui a dit justice deux vitesses ? Coluche disait : « Soit tu connais bien la loi, soit tu connais bien le juge ».

JMC

# 97150

édité par la société Empreinte SXM  
4 ZAC de Bellevue - 97150 Saint Martin

E-mail : [empreintesxm@orange.fr](mailto:empreintesxm@orange.fr)

Tél : 0590 27 74 61 - [www.le97150.fr](http://www.le97150.fr)

Impression : DAILY HERALD - 4000 exemplaires

N° ISSN 2553-4297 - N° CPPAP 0524C94898

**DIRECTEUR DE PUBLICATION :**

**Slobodan Milovanovic - [slobo@empreintesxm.net](mailto:slobo@empreintesxm.net)**

*À noter une erreur inadmissible, à savoir « je dirais tout » qui est une forme conditionnelle alors qu'il*

*aurait fallu utiliser le futur « je ne sais rien mais je dirai tout ».*

**Pour madame Petrus, cette affaire c'est du gagnant-gagnant, puisqu'on lui a remboursé son amende ! Et naturellement la démission n'est pas à l'ordre du jour !**  
À titre d'exemple, dans un pays scandinave, cette femme aurait été virée sur-le-champ. Mais nous sommes en France, ou plutôt en Macronie ; dans ce pays, malheureusement bien réel, plus vous avez de casseroles au cul et plus vous réussissez en politique.

Et pour terminer, l'édition intégrale du 97150 du 30 mai :

[97150\\_05\\_30](#)

**Filoxe**